

Affaire suivie par
Angéline Nova
bridge@univ-lille.fr

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

SOUTIEN

COOPÉRATION ET MOBILITÉS INTERNATIONALES

BRIDGE – 2025

CONTEXTE

Dans le cadre de la stratégie internationale de l'Université de Lille et de la dynamique d'internationalisation de la composante, l'UFR3S développe un dispositif de soutien des actions internationales portées par les membres de sa communauté. Cet appui repose sur un effort financier de la composante destiné à intervenir plus spécifiquement là où d'autres dispositifs classiques font défaut, notamment en raison de spécificités disciplinaires.

Cette action adoptée par le Conseil d'UFR3S du 16 janvier 2025 s'inscrit dans le dispositif adopté le 2 décembre 2021 par le Conseil d'Administration de l'Université de Lille (CA-2021-165).

OPPORTUNITÉS DE SOUTIEN

L'action BRIDGE a vocation à soutenir les actions suivantes :

- Mobilités étudiantes : accompagner les mobilités les plus coûteuses, soutenir le caractère inclusif des mobilités, répondre à des situations de crise, accompagner les mobilités d'excellence, pallier l'absence de dispositif de soutien adéquat ;
Liste non-exhaustive d'exemples : frais imposés pour certaines mobilités conventionnées (droits d'inscription, examens de santé, inscription à l'Ordre local, etc.), bourse mobilité pour un étudiant ayant épuisé ses droits, rapatriement d'urgence, accueil au sein d'un laboratoire prestigieux, mobilités courtes, mobilités hors-calendrier des dispositifs de financement classiques, etc.
- Mobilités seniors (PhD, postDoc, mobilité universitaire, année-recherche, stage hors-subdivision, job shadowing, etc.) : soutenir les travaux conjoints, contribuer à l'importation d'une technique/de connaissances, accompagner les trajectoires professionnelles, former notre communauté universitaire, accompagner les mobilités d'excellence, structurer une collaboration d'équipes, un service ;
Liste non-exhaustive d'exemples : fellowship, mission d'enseignement, invitation par une Université internationale, etc.
- Initiatives étudiantes : améliorer l'intégration des étudiants internationaux, assurer une action institutionnelle en adéquation avec les besoins de la communauté, offrir des opportunités d'engagement à l'international, promouvoir l'internationalisation at home, accompagner la préparation des mobilités internationales, représenter l'institution ;
Liste non-exhaustive d'exemples : activité associative, café-langues, auberge espagnole internationale, partage d'expérience avec les étudiants en partance pour une destination réputée complexe, etc.



- Projets structurants : impulser un projet de coopération, avec un effet starter pour initier une dynamique de collaboration ou en vue de sa consolidation, participer à un réseau disciplinaire, organiser un workshop conjoint, un symposium, explorer/monter un projet d'internationalisation de formation, soutenir le développement d'un partenaire/d'une zone, créer un module d'enseignement virtuel conjoint, une summer school

Liste non-exhaustive d'exemples : montage d'un projet d'innovation pédagogique, participation à un réseau scientifique européen, création d'un Master conjoint, mise en place d'un symposium et d'un Science mingle, élaboration d'un plan d'actions avec un partenaire, création d'un parcours de mobilité hybride (enseignement distanciel conjoint associé à une mobilité courte, etc.)

Pour l'année 2025, l'appel à manifestation d'intérêt bénéficie d'un budget global de 40 000€.

En cas d'épuisement des moyens financiers affectés à cet appel à manifestation d'intérêt, une rectification peut être soumise à l'approbation du Conseil en cours d'année.

Quelle que soit la nature du projet international envisagé, il est recommandé de se rapprocher du service international Santé-Sport pour prévoir la forme d'accompagnement la mieux adaptée, y compris en explorant d'autres dispositifs.

De façon générale, l'ensemble des activités et dépenses accompagnées devront répondre strictement à la réglementation française en termes d'action et de finances publiques.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Chaque candidature devra être formalisée par un formulaire dûment complété et assorti des pièces justificatives adéquates (mis à disposition sur le site ULille-UFR3S-International). Le dossier complet est adressé en un document unique au format pdf à l'adresse bridge@univ-lille.fr.

Le service instructeur, composé des membres du service international Santé-Sport en charge de l'accompagnement de l'action visée, se réserve le droit de solliciter tout complément d'information ou pièce justificative, selon les spécificités de la candidature. Les candidatures incomplètes seront rejetées après notification.

En cas de manquement au cadre prescrit pour ce dispositif (défaut de communication, renseignements volontairement inexacts), l'allocation sera annulée et les sommes déjà perçues seront restituées.

Les subventions accordées seront évaluées au cas par cas, pour un montant inclus entre 100€ et 5 000€. Aucun frais d'investissement ni de masse salariale ne pourra être couvert.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les critères d'évaluation des sollicitations seront les suivants, sans ordre de priorité :

- valeur ajoutée pour l'institution ;
- caractère structurant de l'action ;
- participation à des projets européens ;
- coopération pérenne en place ou envisagée ;
- synergie de financement, en complémentarité d'autres dispositifs de financement mais en excluant le double-financement et les cumuls excessifs ;
- sincérité et caractère raisonnable du budget.

CALENDRIER

L'appel à manifestation d'intérêt est ouvert par année comptable (année civile) et accepte les candidatures au fil de l'eau, avec une évaluation trimestrialisée. Chaque vague dispose d'un budget initial de 10 000€, reportable en cas de reliquat, dans la limite de l'année comptable.

Les sollicitations relatives à des projets doivent être présentées le plus en amont possible dudit projet et ne seront plus instruites après achèvement des activités.

Les candidatures relatives à des mobilités sont à chaque fois que possible anticipées en amont de la mobilité et impérativement déposées au plus tard un mois après la fin de la mobilité.

Les dates limites de dépôt pour les vagues trimestrielles de cet appel sont les suivantes : 15 février, 1^{er} juin, 15 septembre, 1^{er} décembre.

Les candidatures complètes sont soumises aux instances prévues par le calendrier institutionnel de l'UFR3S, quatre fois par an.

SÉLECTION

Après vérification de la régularité de la candidature par le service international Santé-Sport, chaque sollicitation sera soumise à l'avis de la commission relations internationales de l'UFR3S par deux rapporteurs qui en sont membres. La commission se prononcera sur l'opportunité d'un soutien et sur les conditions financières et matérielles à allouer.

Ces propositions seront ensuite soumises à la décision du Conseil de l'UFR3S.

MODALITÉS DE VERSEMENT

À l'issue de la procédure d'allocation, les demandes de soutien approuvées seront instruites par le service international Santé-Sport, qui suivra également la mise en œuvre des projets et le décaissement des fonds alloués.

À chaque fois que possible, les subventions financières seront versées pour tout ou partie en amont de l'activité internationale prévue. Toutefois, la réglementation des finances publiques impose souvent une mise en paiement postérieure au début de l'activité, voire à son bon achèvement.

Toutes les subventions accordées feront l'objet d'un conventionnement formalisé entre l'institution et le bénéficiaire.

VALORISATION

Un bilan est attendu à l'issue de la mobilité ou du projet, avec un rapport d'activité, un bilan financier et les perspectives attendues.

Les bénéficiaires du dispositif de soutien sont susceptibles d'être mobilisés pour des actions de dissémination et de valorisation de leurs activités à l'international (article, vidéo, Save your Friday, participation à l'International

Student Year, Erasmus Days, etc.).

CONTACT

Vice-Doyen International UFR3S et Responsable du service international Santé-Sport - bridge@univ-lille.fr